

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

Formalités de publicités
effectuées, le :
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 23/10/2014
Visa du : 23/10/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUYZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Étienne LANSADÉ /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/030 en date du 5 avril 2014 portant création de neuf postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 constatant l'élection des adjoints au maire,

Vu la démission de Monsieur Jérôme SUEUR de ses fonctions de 7^{ème} adjoint au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 7^{ème} adjoint,

N° 2014/103

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

N° 2014/103

REPLACEMENT D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la
MAJORITE - 27 POUR - 6 ABSTENTIONS (M. DALLARI - C. RUIZ -
E. DAL SOGLIO - F. LACOUR - M. OUAREZKI - J-F FARNET).

Le Maire,



M. E. LANSADE

Marc-Etienne LANSADE